

**OBJET        PALAXA**

**ADHESION A L'ASSOCIATION**  
**FEDERATION DES LIEUX DE SPECTACLE VIVANT DE LA REUNION**

---

**STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE**

Le paysage culturel réunionnais propose aujourd'hui une offre diversifiée et s'organise autour d'acteurs incontournables que sont les lieux de spectacles vivants développant un projet à l'année en direction des différents publics de leur territoire d'implantation.

Avec comme objectif de structurer un réseau d'acteurs et de lieux du territoire de La Réunion, il a été créé en 2012 l'association « Fédération des lieux de spectacle vivant de La Réunion ». Cette fédération a ainsi pour but de regrouper des professionnels et des structures culturelles autour de valeurs communes telles que le soutien à la diversité culturelle ou encore la démocratisation culturelle. Ce regroupement souhaite à travers cette fédération être le plus représentatif des réalités des lieux programmant du spectacle vivant à La Réunion et ainsi favoriser la mutualisation des expériences, des réflexions, des moyens, et avoir donc une meilleure connaissance des problématiques de ce secteur, à même d'aider aux réflexions autour des questions de politique culturelle sur le territoire réunionnais.

Le Palaxa est aujourd'hui un des lieux incontournables de la vie culturelle à Saint-Denis et plus largement à La Réunion.

Les activités du Palaxa et les perspectives de développement de cet outil culturel justifient une adhésion à la Fédération des lieux de spectacle vivant de La Réunion.

Cette adhésion est payante. Pour 2013, son montant annuel est de 150 €.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'association « Fédération des lieux de spectacle vivant de La Réunion » à travers l'équipement culturel intercommunal du Palaxa ;
- d'autoriser le versement de la cotisation fixée pour l'adhésion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**  
**DGA /DH/ Développement de la Culture**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 27 avril 2013**  
**Délibération n° 13/2-11**

**OBJET        PALAXA**

**ADHESION A L'ASSOCIATION**  
**FEDERATION DES LIEUX DE SPECTACLE VIVANT DE LA REUNION**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le Rapport N° 13/2-11 du Maire,

Vu le Rapport de Madame Ericka BAREIGTS, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/Jeunesse /Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à la « Fédération des lieux de spectacle vivant de La Réunion » moyennant le versement d'une cotisation annuelle.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13211-1-B-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013



Gilbert ANNETTE